

MANZIAT INFOS

Journal Municipal – Juillet 2019 – N° 43
www.manziat.fr

FLEURISSEMENT

MERCI

Les bénévoles du comité de fleurissement se réunissent tous les premiers vendredis du mois pour nettoyer les massifs qui jalonnent la commune, l'arrosage étant fait par les agents communaux. Au sein de cette équipe dynamique il règne une bonne ambiance et chacun met à disposition ses compétences en fonction des tâches à effectuer. Ils partagent ainsi leurs connaissances avec tous les autres bénévoles. Les habitants jouent également un rôle important puisque c'est grâce à leur travail quotidien que leurs quartiers restent entretenus et où il fait bon vivre (Pinoux, Croix du Soldat, Mamons, Croix de Chanfant et rue Vieille) ! Le fleurissement réalisé depuis quelques années est, à l'image de notre commune, simple et chaleureux.



Sommaire

Fleurissement	01
Bibliothèque / Assainissement / Police	02
Environnement / Mairie / Voirie	03
Bâtiments	04
Zoom sur nos associations	06
Séance du conseil du 21.05.2019	09
Séance du conseil du 26.06.2019	10
Séance du conseil du 12.07.2019	11

BIBLIOTHEQUE

APPEL AUX TALENTS CACHES DE MANZIAT

La bibliothèque municipale envisage d'organiser en fin d'année une exposition des réalisations des artistes de la commune dans tous les domaines créatifs (peinture, sculpture, patchwork, ...).

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la bibliothèque les vendredis matins de 9h à 11h à partir du 30 août au 03 85 23 94 16.

COMMISSION ASSAINISSEMENT

RESEAUX

La commune de Manziat continue d'investir pour l'amélioration des réseaux d'assainissement. Nous rappelons que l'augmentation du tarif de l'eau assainie a permis dans un premier temps de construire une nouvelle station d'épuration et dans un second temps de procéder à la rénovation des réseaux d'assainissement.

Le choix des secteurs de la commune où les canalisations doivent être rénovées a été décidé par la Police de l'Eau lors de l'établissement d'un schéma directeur.

En 2018, ce sont 425 770 € qui ont été dépensés pour rénover les canalisations des secteurs D12 - D1 (route des Pinoux) et D15 (rue des Barberies).

En 2019, la commune a investi au 10 juillet la somme de 161 643 € sur le secteur D1 et les investissements vont continuer.

Pour l'instant, les canalisations ont été chemisées : le chemisage des canalisations consiste à réparer des conduites de l'intérieur par un procédé mêlant résine et polymérisation. Ce dernier est privilégié car il ne nécessite pas de faire des tranchées sur les routes et car son coût est moindre. On insère une enveloppe souple enduite de résine durcissante à l'intérieur même de la canalisation détériorée (placage de la résine contre les parois de l'ancienne canalisation). Ce procédé permet de rendre étanches les canalisations et de bloquer tout contact entre le matériau de la conduite (dans ce cas du plomb) et l'eau qu'elle transporte.

Il est probable que les prochains secteurs devant être rénovés ne puissent pas tous être chemisés.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés des prochains secteurs concernés par la rénovation des canalisations d'assainissement et du type de travaux devant être effectué.



POLICE MUNICIPALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ?
Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

www.facebook.com/ministereinterieur
[@Place_Sauvau](https://twitter.com/Place_Sauvau)

COMMISSION ENVIRONNEMENT

VISITE DE LA PRAIRIE

Le 23 mai, les élèves des classes de CE1, CE2 et CM1 de l'école publique de Manziat ont participé à une visite de la prairie initiée par la commune. Les élèves ont ainsi pu découvrir la faune et la flore de notre belle prairie. Deux animateurs de la Ligue de Protection des Oiseaux, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels, ont organisé différents ateliers qui ont permis aux élèves encadrés de leur professeur de découvrir, entre autres, que dans ces prés, couramment inondés par la Saône, pousse une orchidée sauvage assez rare ou d'observer différents types de papillons, oiseaux, grenouilles, libellules, ... mais aussi d'apprendre à reconnaître les chants d'oiseaux.



MAIRIE

CREDIT AGRICOLE

Courant juin, tous les clients du Crédit Agricole ont reçu un courrier leur annonçant qu' «afin de vous offrir un meilleur service, votre compte sera transféré à Feillens le 20/09/2019. Vous bénéficierez d'une agence qui allie modernité, disponibilité, réactivité et expertise». Courrier qui scelle la fermeture de l'agence de Manziat. Tout aura été tenté avec nos député, sénateur, président du conseil départemental, nos commerçants et vous tous mais rien n'y fit ! La politique de regroupement des agences du Crédit Agricole aura donc sévi à Manziat. Le bon vieux slogan de 1976 « Le bon sens près de chez vous » a du plomb dans l'aile ...

Seul le distributeur de billets sera maintenu après de nombreux efforts et discussions avec les responsables de la banque verte mais pour combien de temps ? Le maintien du distributeur, c'est vous qui l'avez obtenu. Vos nombreuses signatures de la pétition mise en place par la mairie ainsi que vos courriers adressés directement au Crédit Agricole ou par le biais de la mairie ont pesé lourdement dans la balance. Nous vous remercions pour toutes ces actions.

COMMISSION VOIRIE

CHEMIN VIEUX

Le chemin Vieux, dans sa partie nord au niveau de Chanfant, était en très mauvais état. La rénovation de ce chemin a consisté à le scarifier, à l'élargir en le fondant de pierres sur les côtés et en le recouvrant d'une émulsion de bitume et de gravier porphyre. La circulation des véhicules a ainsi été améliorée.



COMMISSION BATIMENTS

ENTRETIEN

La gestion active du patrimoine immobilier d'une commune consiste à s'assurer que les biens soient en bon état, utilisés à bon escient et qu'ils soient optimisés en terme de surface, de coûts et de qualité de fonctionnement. Il est cependant nécessaire de faire abstraction du terme « rentabilité » de certains bâtiments pour une collectivité locale. Nos différents bâtiments sont globalement dans un très bon état, plusieurs étant récents : salle des fêtes, gymnase, nouvelle cantine, caserne des pompiers. Les plus anciens font l'objet d'entretiens réguliers et de travaux lorsque c'est nécessaire : toiture de la cure, rénovation du logement au-dessus du magasin informatique, toiture terrasse de la bibliothèque, réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant et prochainement toiture de la chaufferie de l'église.



Gymnase



Salle des fêtes



Futur restaurant scolaire



Cure



Ex maison « Sibellas »



Ex restaurant scolaire



COMMISSION BATIMENTS



Poids public



Local « Les ateliers informatiques »
+ logement



Local « Crédit Agricole »



Stade de football



Local « Bar/restaurant Le Manziaty »



Locaux techniques



Caserne des pompiers

LA JEANNE D'ARC

ACTIVITES :

Être membre de la Jeanne d'Arc c'est :

- Être acteur au sein d'une association
- Apprendre ou reprendre l'apprentissage de la musique
- Jouer au sein d'une harmonie
- Rencontrer de nouveaux amis
- Danser, chanter, s'amuser lors des concerts annuels de mars
- Apporter son aide lors des différentes manifestations (choucroute dansante, concours de belote, ...)
- Participer à divers défilés et aubades festives

CONTACTS :

- Présidente : Pauline TATON, po_taton@yahoo.fr, 06.84.89.53.98
- Responsable de l'école de musique : Julie TATON, tatonjulie@yahoo.fr, 03.32.03.68.98

COORDONNEES :

- Adresse postale : 113 rue des grands cours à Manziat
- Page facebook : <https://www.facebook.com/JeannedArcManziat>

MANIFESTATIONS :

- Soirée choucroute : samedi 16 novembre 2019
- Concours de belote : janvier 2020
- Concerts de l'harmonie : mars 2020
- Fête de la musique : juin 2020



L'NRJ

Voilà maintenant 3 ans que l'association a vu le jour à Manziat, créée par 3 Manziaties. Cette structure compte plus de 70 adhérents et ses membres âgés de 8 à 65 ans peuvent s'épanouir dans diverses disciplines sportives.

ACTIVITES :

- Lundi :
 - Hip Hop kids : de 18h15 à 19h15
 - Renforcement musculaire : de 19h30 à 20h30
- Mardi :
 - Pilates : de 18h15 à 19h15
 - Zumba : de 19h30 à 20h30
 - LIA : de 20h30 à 21h30



Tous ces cours sont donnés à l'Espace du Chêne, par Charlène SOUPE, coach sportive qui possède le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports / Activités Gymniques de la Forme et de la Force.

CONTACTS : Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir faire un cours d'essai ou vous pouvez également contacter Sandrine DUCOTE au 06.83.35.41.24 ou s-ducote@sfr.fr

COORDONNEES : Vous pouvez suivre l'actualité de l'NRJ sur sa page facebook ou nous contacter par mail : associationlnrj@gmail.com

MANIFESTATIONS : Les enfants du cours de hip hop montrent leur talent lors du spectacle de fin d'année qui a lieu en juin. Une zumba de Noël est également organisée où le dress code de rigueur est rouge et blanc.



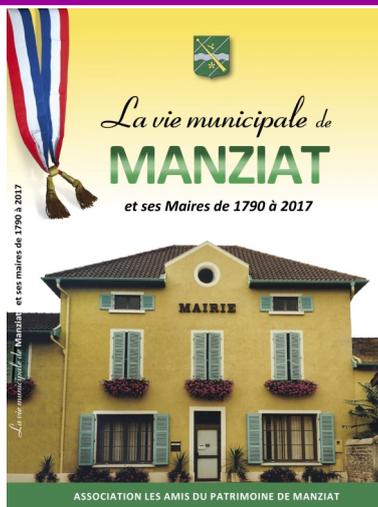
LES AMIS DU PATRIMOINE

ACTIVITES / MANIFESTATIONS :

L'année dernière, l'exposition « Vie municipale de Manziat et ses Maires de 1790 à 2017 » avait rencontré un très bon accueil de la part du public. Beaucoup de visiteurs avaient souhaité qu'un ouvrage vienne compléter et pérenniser ce travail remarquable. Ce livre abondamment illustré, qui reprend les recherches et informations abordées lors de l'expo, sera proposé à la vente **le dimanche 29 septembre** à la Mairie de Manziat. Le même jour, des artistes peintres de la commune exposeront leurs tableaux sur le thème du patrimoine local.

Dimanche 20 octobre à la salle des fêtes « Espace du Chêne », les Amis du Patrimoine présenteront un film réalisé par Attilio Di Pietro et les membres de l'association « Le Maraîchage à Manziat, des origines à nos jours ». Ce film concrétise un travail de plus de 2 ans sur ce thème et montrera l'extraordinaire mutation qu'a connu le travail de la terre dans notre village.

Présidente : Michèle Laventure /
06.21.58.09.70 michele.laventure@orange.fr



L'ARBRE DE VIE

ACTIVITE :

L'association L'Arbre de Vie a été créée en septembre 2015 à Manziat afin de promouvoir le bien-être et la santé à travers la pratique du Qi Gong, gymnastique douce et énergétique issue de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Celle-ci peut être pratiquée par toutes et tous quelque soit l'âge. L'Arbre de Vie regroupe une quarantaine d'adhérents.

Nous effectuons des ensembles de mouvements, de postures et de marches combinés à la respiration. Ces exercices permettent d'accroître notre énergie vitale et notre santé, de lever nos blocages corporels et psychiques. De cette façon, l'énergie, le sang et l'oxygène circulent mieux dans notre corps. Le Qi Gong renforce le système immunitaire et optimise les différentes fonctions de l'organisme. Il apporte de la détente, développe la concentration, l'enracinement et la confiance en soi. Sa pratique remonte à plusieurs milliers d'années.

Salle Nord de la salle des Fêtes de Manziat

- Lundi : 19h à 20h
- Mardi : 11h à 12h et 19h à 20h

CONTACTS :

- Présidente, Eliane Perret : 06.75.50.47.21
- Professeure, Agnès : 03.85.30.19.36 ou 07.81.44.83.15



LES GAZAFOND

ACTIVITE :

Sorties moto diverses

PRESIDENT :

Raphaël BENOIT, 06.10.87.09.74

COORDONNEES :

- Adresse postale : 33 rue Vieille à Manziat
- Adresse mail : mcgazafonds@yahoo.fr

MANIFESTATIONS :

- Fête patronale le samedi 27 juillet : repas jambon à la broche en soirée, feu d'artifice et concert gratuit Rockafond
- Concours de pétanque le dimanche 28 juillet



MANZIAT BAD' LOISIRS

ACTIVITE :

Le club de Badminton est un club évoluant en loisir où l'on passe de très bons moments. "Le goût de l'effort dans la convivialité". Nous rencontrons en amicale quelques clubs alentours et nous organisons aussi des rencontres internes (environ 2 fois dans l'année).

Horaires libres pendant les plages horaires :

Mercredi: 18h30 / 22h

Vendredi: 18h30 / 21h30

Dimanche: 9h30/ 12h

Choisissez le temps de jeu qui vous convient, aucune contrainte !

CONTACTS :

- Jérôme Gaudet : Président, 06.78.79.08.44
- Stéphane Arnal : trésorier, stephanearnal01@gmail.com
- Myriam Favre : vice-trésorière, myriam.favre@hotmail.fr

COORDONNEES :

- Adresse mail : manziatbadloisir@gmail.com



Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2019

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés: ARNAL Stéphane, BOYAT Marie Eve, DURUPT Nadège

1/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2019 : M. le maire demande au conseil d'approuver le procès-verbal de la dernière séance. F. BERRY souhaite apporter une modification, il convient donc de lire dans les questions diverses « F. Berry demande où en est le dossier d'agrandissement de la zone artisanale » au lieu de « N. Chambard demande où en est le dossier de la zone artisanale ». Cette modification approuvée, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors de la séance du 03 avril 2019.

Préalablement à l'ordre du jour du présent conseil municipal, M. le maire tient à remercier les membres du conseil municipal présents le 05 mai lors de la remise du drapeau au C.P.I.N.I. de Manziat. M. le maire remercie les pompiers pour leur investissement personnel. Ce drapeau est le symbole concret représentant un état d'esprit : celui du sens collectif, de l'amour de son activité et de l'abnégation. La devise de l'ensemble des sapeurs-pompiers de France « Courage et dévouement » est maintenant gravée sur le drapeau du C.P.I.N.I. de Manziat.

M. le maire remercie également les conseillers municipaux présents lors de la cérémonie du 8 mai, ainsi que les enfants des écoles de Manziat, dont trois d'entre eux ont lu deux extraits du livre d'Annette Muller « La petite fille du Vel d'Hiv ».

1/ MODIFICATION HORAIRE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE

M. le maire explique au conseil que lors de l'absence de l'agent technique chargé du nettoyage des bâtiments, il a été constaté que différentes tâches ne pouvaient pas être effectuées dans le laps de temps dont dispose actuellement l'agent (26h50 hebdomadaires). Pour permettre à l'agent d'effectuer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, il convient de modifier le temps hebdomadaire du poste d'agent technique, actuellement à 26h50 hebdomadaires, pour le porter à 28h hebdomadaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de porter, à compter du 01 juin 2019, de 26,5 heures (temps de travail initial) à 28h00 (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique en charge du nettoyage des bâtiments et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS

Aux termes de la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, prorogée chaque année, il est possible pour la commune de demander des subventions pour l'achat de petits matériels et tenues dont la liste et le taux de subvention correspondant figure en annexe de la délibération du conseil d'administration du SDIS. Cette année la commune envisage d'acquiescer de nouvelles tenues et divers petits matériels pour équiper nos sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions pour des nouvelles tenues et divers petits matériels de pompiers auprès du SDIS.

3/ PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

M. le maire explique au conseil que de nombreux investissements ont été ou seront engagés par la commune sur des infrastructures bénéficiant aux associations : nouvelle cantine, stade de foot, locaux pour le sou des écoles, etc. Les associations qui le souhaitent peuvent décider de subventionner la commune pour la réalisation de ces investissements. Pour valider l'encaissement de ces subventions par la Commune, le Conseil Municipal doit en accepter le versement. Le principe en est le suivant, la commune réalise l'équipement en son nom propre, et l'association participe financièrement en versant une quote-part du montant global. La commune reste propriétaire de l'équipement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le principe du versement de subventions par les associations pour la réalisation d'équipements et autorise M. le Maire à procéder à leur encaissement.

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES AMIS DU PATRIMOINE »

M. le maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier de l'association Les amis du Patrimoine en date du 14 avril 2019 sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'édition d'un recueil retraçant l'exposition organisée en 2018 « La vie municipale de Manziat de 1790 à 2017 » qui avait rencontré un vif succès. Cette demande a été examinée par la Commission CLES qui s'est assuré que le dossier de demande de subvention était complet.

Il convient donc de valider la nouvelle répartition des subventions présentées lors du vote du budget principal communal de 2019 ainsi qu'il suit et de procéder à leur versement :

RECAPITULATIF SUBVENTIONS 2019	
Les amis du Patrimoine	400.00 €
L'Amicale boules	78.15 €
L'APEL	227.30 €
Football Club de Manziat	4 963.93 €
Jeanne d'Arc	2 006.93 €
Restaurant Scolaire	8 242.91 €
Sou des Ecoles	709.48 €
Tennis Club de Manziat	156.30 €
Union Musicale	2 992.16 €
Le Secours Catholique	153.00 €
Fonds de solidarité logement	612.30 €
MONTANT TOTAL	20 542.46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide le montant proposé par la Commission CLES pour la subvention de l'association Les Amis du Patrimoine et autorise M. le Maire à procéder au versement des subventions telles qu'elles résultent du tableau ci-dessus.

5/ DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES

M. le maire explique que, comme chaque année, il faut procéder à la désignation de la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2019.

Le nombre de jurés pour Manziat est de 2, mais il est nécessaire de tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 28 juin 2019.

Les jurés devant avoir plus de 23 ans, et résider à titre principal dans le département de l'Ain un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères. Les personnes tirées au sort seront informées personnellement de leur désignation.

Le 1^{er} adjoint procède donc au tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale.

Le nom de ces 6 personnes sera communiqué au greffe de la cour d'assises du tribunal de grande instance de Bourg en Bresse, qui après avoir vérifié que ces personnes remplissent les conditions d'aptitude requises procèdera à un nouveau tirage au sort pour constituer la liste définitive et en informera directement les personnes désignées.

6/ REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

M. le Maire informe le Conseil que la défaillance des concessionnaires, de leurs successeurs ou la disparition des familles sont à l'origine de l'état délabré de certains monuments et terrains concédés dans le cimetière communal.

Conformément à l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Denis LARDET, Maire en 2016, a engagé la procédure des reprises de concessions perpétuelles ou centennaires en état d'abandon, telle que prévue par le code général des collectivités territoriales.

La publicité a été effectuée, notamment par affichage à l'entrée du cimetière communal et de la Mairie, mais aussi par l'apposition d'une plaque d'information sur chaque sépulture et enfin, sur le site internet de la commune.

La reprise des concessions n'est possible qu'après l'accomplissement des formalités décrites ci-dessous :

- Le maire constate l'état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles ;

- Si trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire après avoir établi un nouveau procès-verbal peut saisir le Conseil Municipal, qui est appelé alors à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non ;

- Le maire prend alors un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Le 1^{er} procès-verbal de constat d'abandon a été réalisé le mardi 15 mars 2016 (après publicité de l'avis affiché un mois auparavant) et la procédure de reprise s'est terminée le lundi 21 avril 2019, date de fin de la publicité des seconds procès-verbaux de constat d'abandon. La procédure de reprise de concessions en état d'abandon vise au final 9 emplacements au cimetière de MANZIAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité autorise M. le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions perpétuelles ou centennaires en état d'abandon du cimetière communal, telles qu'elles sont inscrites au tableau ci-après :

Emplacement - Surface N° de concession	Concessionnaire	Date d'établissement de la concession
A 135 - 4m² - N°06	Claudine BROYER	23/11/1884
A 142 - 4m² - N° 07	Veuve FERRAND Jean	08/05/1885
B 057 - 2m² - N° 326	Pierre NILLON	25/04/1940
B 072 - 2m² - inconnu	Inconnu	Inconnu - Acte de notoriété
B 185 - 2m² - N° 234	Veuve JOLY	23/10/1930
B 192 - 4m² - N° 403	Jean-Baptiste GOYARD	18/12/1952
C 106 - 4 m² - N° 31	Veuve BOYAT Jeanne	27/04/1904
D 031 - 2m² - inconnu	Inconnu	Inconnu - Acte de notoriété
D 057 - 2 m² - 47	Marie-reine BENOIT	07/11/1907

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

COMMISSION VOIRIE : Le trottoir de la Route de Dommartin et les travaux du Chemin Vieux sont terminés. Un panneau « interdit aux plus de 3.5 Tonnes » sera posé Chemin des Viaires.

Les plantations de fleurs ont été faites le 16 mai dans les massifs et les bacs. C'est donc environ 1 000 plans qui ont été répartis dans la commune. Les bénévoles du fleurissement ont prévu de se voir tous les 1ers vendredis du mois pour un nettoyage des plantations, tous les conseillers sont les bienvenus. Il a été constaté que certaines essences n'étaient pas assez couvrantes le long de la RD, il est donc envisagé de se rapprocher du comité de fleurissement départemental pour avoir des conseils sur ce sujet. M. le maire et J. LAURENT remercie tous les bénévoles qui œuvrent pour le fleurissement de la commune.

M. Charon, Rue de Saint Laurent des Sables, a proposé à la commune que cette dernière pose un drain sur son terrain afin de juguler par infiltrations les eaux pluviales de la voirie communale. M. le maire tient à remercier M. et Mme Charon pour cette initiative.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT : Un rendez-vous est prévu avec le cabinet Merlin le 18 juin afin de faire un point sur la finalisation et la programmation des prochains secteurs.

Un travail sur la délégation de service public à la SAUR pour l'assainissement est en cours.

Th. BOYAT propose de broyer sous les peupliers de Chassagne une fois par an et à l'automne afin d'y laisser vivre les insectes en toute quiétude. Cette formule sera mise à l'essai cette année.

Au sud et à l'ouest du cimetière la zone sera laissée en foin.

Le comptage des arbres est en cours et un point sera fait lors d'un prochain conseil.

Une visite de la prairie, organisée à l'initiative de la commune, est prévue ce jeudi 23 mai par les élèves de l'école publique, avec la ligue de protection des oiseaux et le centre d'espace naturel.

COMMISSION COMMUNICATION : Les Vendanges de l'Humour ont annoncé leur volonté de concentrer leur festival sur les vignes du mâconnais, il n'y aura donc pas de spectacle cette année à Manziat.

Le feu d'artifice prévu fin juillet sera organisé par le même prestataire que l'année dernière, le thème musical choisi (à la demande des Gazafonds) sera rock.

Le prochain Manziat Infos paraîtra en juillet, S. BERNARD demande à tout le monde de faire passer ses informations début juillet au plus tard.

M. le maire et les adjoints invitent les conseillers municipaux le 12 juillet à 19h pour leur traditionnel barbecue ainsi offert par l'exécutif.

COMMISSION CLES : A. CATHERIN s'est rendu le 11 avril à une réunion de bureau de la MARPA, de laquelle il ressort qu'il est envisagé d'habiller les forêts du bâtiment.

Le 12 avril a eu lieu l'assemblée générale de Groupama.

Le 16 avril, M. le maire et A. CATHERIN ont reçu les bénévoles de la bibliothèque en vue de l'organisation de leurs spectacles le 12 juin à la salle des fêtes de Manziat, en partenariat avec les communes de Boz et Ozan, à l'initiative de la communauté de communes. Le programme de cette année : Ma mamie m'a dit (17h30) J'attendrais (20h30). Les bénévoles ont besoin également d'un bac pour ranger les bandes dessinées adultes et enfants. La bibliothèque compte parmi ses bénévoles deux nouvelles : Annie Douai et Françoise Taton.

A. CATHERIN, S. BERNARD et J. PENIN se sont rendus le 26 avril dernier

au conseil d'administration de la MARPA qui a été repoussé faute de quorum.

La commission s'est réunie ce 21 mai avant le conseil afin de se prononcer sur le dossier de subvention exceptionnelle présentée par Les Amis du Patrimoine et faire un point sur l'avancement de la convention avec l'association Le Restaurant Scolaire. Le dossier de subvention remplissant les conditions un montant de 400.00 € a été proposé au présent conseil. La convention concernant la mise à disposition du nouveau restaurant scolaire à l'association gestionnaire est à affiner et elle leur sera présentée en juillet.

L'association du Restaurant Scolaire souhaite installer des jeux dans la cour de la nouvelle cantine, certains d'entre eux devant être scellés, et soumettre un projet détaillé dans les prochains jours.

COMMISSION BÂTIMENTS : Concernant « la future ancienne cantine », un projet de réaménagement du bâtiment est en cours, la salle principale sera aménagée pour le périscolaire et la cuisine transformée en rangement pour le sou des écoles et pour l'école publique.

Concernant le nouveau restaurant scolaire, l'aménagement d'un soubassement sur une longueur de 11 mètres le long de la bibliothèque avec la mise en place de bancs en béton permettra de combler le vide sous le bâtiment et offrira ainsi des assises aux enfants. Le recoin, contre la grange Sibellas, sera aménagé avec de la pelouse synthétique pour les plus petits ce qui permet d'avoir environ 50m² de cour supplémentaires. Le déménagement des matériels de l'ancienne cantine vers le nouveau restaurant scolaire est prévu fin juillet.

Les travaux de réfection de la toiture de la chaufferie de l'église sont programmés début septembre.

La couleur « canelle » a été retenue pour le soubassement de la salle des fêtes nord.

Un permis de construire pour l'extension des vestiaires du foot et pour leur mise aux normes va être déposé, il permettrait d'avoir une surface totale d'environ 60 m² supplémentaires.

COMMISSION URBANISME : Tout d'abord D. CATHERIN, tient remercier J. LAURENT de l'avoir remplacé dans différentes réunions où il n'a pu se rendre, ainsi que C. CATHERIN qui s'est rendu avec J. LAURENT à la réunion du PLUI organisée le 26 avril.

Ce mercredi 22 mai, la commission PLUI de la commune se réunira pour travailler plus particulièrement sur le zonage et le règlement du PLUI. La réunion PLUI de secteur prévue initialement le 29 mai est repoussée au 02 juillet.

D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.

M. le maire demande à la Directrice Générale des Services de voir avec le service urbanisme pour que des courriers de relance de travaux non terminés sur la commune soient envoyés très rapidement. Concernant le dossier du permis de construire débuté depuis 2003 mais dont l'état d'avancement n'est pas probant, malgré de nombreuses relances, un conseil juridique a été demandé à l'Agence 01 afin de trouver une solution rapide.

INTERCOMMUNALITÉ :

Les élus représentants la commune dans le cadre du PCAET n'ont pu se rendre à la dernière réunion, un point sera fait lors du prochain conseil.

Concernant le SCOT il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier conseil.

C. CATHERIN s'est rendu à la commission sport de la CCBS, il est prévu de niveler les tarifs des gymnases sur l'ensemble du territoire intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le maire a organisé une formation pour les sapeurs-pompiers concernant la maintenance et le contrôle des poteaux incendie ce vendredi 24 mai avec la SAUR. La police administrative spéciale de la D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie) est placée sous l'autorité du maire. « Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre », les sapeurs-pompiers sont donc chargés de contrôler régulièrement les poteaux incendie.

M. le maire a participé le 13 avril à l'assemblée générale des Gazafonds, au cours de laquelle ils ont fait part de leur inquiétude sur le devenir de leur local.

M. le maire a participé le 30 avril à l'assemblée générale de l'office de tourisme du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux. L'office fonctionne bien, de bonnes actions sont engagées, et les activités proposées sont attractives.

Th. BOYAT demande aux membres du conseil municipal d'être vigilants lors de leurs déplacements dans la commune et les enjoins à signaler toutes les grosses flaques d'eau en mairie afin que des mesures soient prises rapidement.

Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2019

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés: ARNAL Stéphane, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel

Le Procès-Verbal de la Séance du 21 Mai 2019 le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité avec 16 voix pour et 3 absentions de personnes absentes lors

de la séance du 21 mai 2019.

Aucune délibération n'est à prendre pour ce conseil, mais M. le maire a tenu à réunir le conseil municipal avant les vacances, afin de faire un point

sur les différentes commissions et traiter les questions diverses. Avant de passer aux comptes rendus des commissions, M. le maire tient à demander l'avis du conseil municipal pour ce qui concerne le recrutement pour un emploi à durée déterminée. En effet, il vient d'être porté à la connaissance de la direction qu'un des agents des services techniques sera absent pendant plusieurs semaines et il convient de renforcer l'effectif restant le plus rapidement possible, car le planning des vacances ayant déjà été validé, la présence de deux agents techniques est indispensable pour assurer la continuité du service public. Après avoir étudié différentes pistes, Corentin LARDET disposerait des compétences nécessaires à la conduite d'engins (CAP conduite d'engin et CACES). De plus il connaît bien la commune et est disponible rapidement pour en emploi précaire (à compter du 08 juillet 2019). M. le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la faisabilité de cette embauche pour une durée de deux mois. Le conseil municipal après échanges, approuve cette décision à l'unanimité, M. le maire ne prenant pas part au vote.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

COMMISSION VOIRIE : Le PATA est terminé, il a nécessité 100 tonnes de cailloux, 15 tonnes d'émulsion de bitume et 3 tonnes d'enrobé à froid pour les préparations. Daniel BENOIT souhaite rencontrer la commune pour un problème d'évacuation de ses eaux pluviales suite à des travaux qui ont été réalisés il y a plusieurs années par la Communauté de Communes.

COMMISSION ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT : M. le maire, J. Laurent ont rencontré le Conservatoire des Espaces Naturels pour évoquer les locations des prairies ainsi que les travaux à programmer pour 2020.

M. le maire, J. Laurent, L. Voisin, la Directrice Générale des Services ont rencontré le cabinet Merlin et l'entreprise Polen'Garampon pour faire un bilan sur les travaux de chemisage terminés et évoquer les perspectives de fin d'année. Le secteur D7 – Les Semalons pourrait débuter à la rentrée et le secteur D14 – Les Millets en fin d'année. Un rendez-vous avec la police de l'eau est programmé pour début septembre afin de faire un point pour l'année 2020, année au cours de laquelle il faudrait programmer un nouveau diagnostic de notre réseau d'assainissement (le dernier datant de 2010). Le cabinet Merlin a exposé que certaines parties ne pourront être réhabilitées par le chemisage mais uniquement par les techniques traditionnelles.

Les élèves de CE1/CE2 et CM1 de l'école primaire publique ont participé, sur proposition de la mairie, à une visite de la prairie organisée par le Conservatoire des Espaces Naturels et animé par la Ligue de Protection des Oiseaux le 23 mai dernier. Très appréciée par les enfants et les professeurs, tout comme la première visite organisée en octobre dernier, il est demandé au Conservatoire des Espaces Naturels de renouveler cette opération avec une animation organisée directement par leurs services. A noter que l'école privée, également conviée à participer à ces animations n'a pas donné de suite à ces propositions.

COMMISSION COMMUNICATION : La commission communication ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil.

COMMISSION CLES : M. le maire invite les conseillers municipaux à participer à la soirée estivale organisée par la MARPA le 03 juillet 2019 à 19h, au cours de laquelle musiques et chants par les résidents seront au rendez-vous.

M. le maire, N. Chambard, A. Appert se sont rendus au dernier conseil d'école de l'année ce mardi 25 juin. 131 élèves en cette fin juin et une prévision de 135 pour la rentrée de septembre 2019. Le personnel enseignant sera en partie renouvelé à la rentrée, avec le retour de l'institutrice en congés de maternité, et une mutation. Les élèves ont fait un voyage aux grottes de Lascaux et une rétrospective de leur voyage, au travers une exposition et des films est organisée ce lundi 1^{er} juillet de 13h30 à 20h30 à la salle des fêtes. M. le maire convie les membres du conseil municipal à s'y rendre. Suite à la demande du personnel enseignants et des élus, M. le maire se tournera vers la Communauté de Communes Bresse et Saône pour l'organisation d'une journée de l'environnement comme cela avait été fait il y a quelques années. Les enfants sont très sensibilisés sur ce sujet mais ne participent pas globalement aux actions organisées par la commune, c'est pourquoi M. le maire souhaite également qu'une réflexion soit faite pour notre journée « Nettoyage de la commune ».

Deux réunions de la commission CLES sont prévues les 2 juillet et 5 juillet afin de finaliser la convention avec l'association Le Restaurant Scolaire, cette dernière étant conviée à participer à la deuxième réunion. Un point sera également fait lors de cette rencontre avec le directeur de l'école publique, la directrice de l'école privée ainsi que les dames en charge de la garderie pendant la pause méridienne afin d'organiser l'ouverture du nouveau restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2019.

Le 28 mai dernier, M. le maire s'est rendu avec A. Catherin à l'assemblée

générale de la MARPA, un nouveau président a été nommé : M. Pelletier en remplacement de G. Billoudet.

COMMISSION BÂTIMENTS : Les locaux du football club de Manziat, de la Société de Chasse ont été fracturés, et des dégâts ont également été relevés à la salle des fêtes. Un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie. La commission bâtiment s'est réunie et a retenu un projet de fresque sur le thème du restaurant scolaire sur le mur de la Maison Sibellas qui devrait voir le jour mi-juillet. La commune a obtenu une subvention de la Communauté de Communes Bresse et Saône de 83 399.06 € pour la construction du restaurant scolaire. L'intérieur de ce bâtiment est achevé à 95%, et les meubles de cuisine arrivent début juillet. La réception du bâtiment est prévue mi-juillet.

Concernant l'ancienne cantine, la salle de restauration sera mise à disposition de l'association du Sou des Ecoles qui utilisera ce lieu pour la garderie péri-scolaire. Pour cela l'association a investi dans divers mobiliers (chaises, tables, canapés...). Les cuisines seront transformées en deux pièces à usage de rangement.

Concernant l'école, le projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) voit le jour avec l'installation de tableaux numériques et d'un écran tactile.

M. le maire a rencontré le 31/05 dernier, le district du football afin de lui présenter le projet de l'extension des vestiaires du stade de football de Manziat. Le permis a été déposé et l'instruction par les services de la DDT est en cours.

A. Catherin s'est rendue le 03/06 à l'assemblée générale de l'ADMR.

COMMISSION URBANISME : D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme. Concernant le PLUI, deux réunions se sont tenues les 22/05 et 11/06 relatives à l'étude des zonages et du projet de règlement. Une réunion du pôle de Manziat est prévue le 02/07 en présence du bureau d'étude. Le 11/07 une réunion aura lieu à Pont-de-Vaux avec la DDT concernant les logements vacants.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

Stéphanie BERNARD et Arnaud COULON qui se sont rendus au dernier conseil communautaire expliquent aux conseillers qu'une présentation du SCOT a été faite par le bureau d'études. De nombreuses questions et remarques sont faites par les conseillers municipaux sur ce sujet notamment sur le fait qu'il est dommage que les bureaux d'études se basent pour faire leur diagnostic sur des données nationales et non locales. Il serait bien que les élus locaux soit beaucoup plus partie prenante dans l'établissement des diagnostics effectués car ils ont une connaissance parfaite des problématiques rencontrées sur leur territoire.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le maire a organisé une formation pour les pompiers avec la SAUR sur la manipulation et la gestion des poteaux d'incendie, le 23/05 dernier.

M. le maire remercie les conseillers qui se sont mobilisés pour les élections européennes du 26/05 dernier, leur sérieux a permis le bon déroulement de cette journée.

M. le maire annonce au conseil que la direction de l'école privée change à compter de la rentrée de septembre 2019, Mme Matray sera remplacée par Mme Karine Berrod.

M. le maire s'est rendu le 07/06 à l'assemblée générale du Football Club de Manziat

Le budget de l'association foncière a été voté le 04/06.

Le 12/06 dernier, M. le maire s'est rendu avec quelques conseillers aux spectacles organisés par la bibliothèque, comme chaque année c'est un moment très convivial et il remercie les bénévoles pour leur investissement. Le 27/06, deux bénévoles de la bibliothèque, Mmes PIN et TATON recevront un diplôme du conseil départemental pour leur participation à une formation sur la gestion d'une bibliothèque municipale. M. le maire souligne combien il est important de soutenir nos bénévoles et de les aider dans l'exercice de leurs missions par le biais notamment de formations.

Le policier municipal a repris ses tournées plusieurs soirs de la semaine suite aux incivilités qui se sont produites sur la commune ces derniers temps.

Ce week-end aura lieu le 120^{ème} anniversaire de l'Union Musicale avec concert et corso fleuri, M. le maire sollicite divers élus pour décorer la mairie avec des grappes de ballons ce dimanche matin.

Le crédit agricole a adressé un courrier à tous ses clients pour les informer de la fermeture de l'agence de Manziat le 20/06 et du maintien du distributeur de billets. M. le maire rencontrera les responsables du crédit agricole le 09/07 prochain pour évoquer avec eux l'organisation technique de ce maintien.

N. Chambard a participé avec certains conseillers au concours de boules le lundi de pentecôte. M. le maire remercie les participants.

Séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2019

PROCES VERBAL

Membres en exercice : 19

Absents excusés: BOYAT Marie Eve, CHAMBARD Nathalie, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2019

le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains

levées et à l'unanimité.

1/ APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL DE GOUVERNANCE - ACCORD LOCAL PORTANT FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT dispose que : « Au plus tard le 31 Août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV, et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même départementau plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes sera pris, correspondant à la répartition de droit commun ou proposant, par accord local des communes, une autre répartition.

En effet, en vertu de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, la recomposition du Conseil communautaire la fusion pourrait être fixée selon deux modalités :

1° selon la procédure légale, le préfet arrêtera à 36 le nombre de sièges du Conseil communautaire qu'il répartira conformément aux dispositions des II et III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, comme suit :

Commune	Répartition de droit commun	
Bâgé - Dommartin	6	
Replonges	5	
Feillens	4	
Pont de Vaux	3	
Manziat	3	
Saint-Bénigne	1	
Reyssouze	1	
Chevroux	1	
Bâgé le Chatel	1	
Gorrevod	1	
Chavannes	1	
Saint -André	1	
Sermoyer	1	
Ozan	1	
Saint-Etienne	1	Siège de droit non modifiable
Boz	1	Siège de droit non modifiable
Arbigny	1	Siège de droit non modifiable
Boissey	1	Siège de droit non modifiable
Vesines	1	Siège de droit non modifiable
Asnières	1	Siège de droit non modifiable

2° En conformité avec un accord local conclu entre les communes, procédure strictement encadrée au 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT :
-Répartition maximum de 25% de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Etre répartis en fonction de la population municipale de chaque commune
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle : lorsque la répartition effectuée en application des III et IV du présent article conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écartere de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ; lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège.

Afin de conclure un tel accord, les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions précitées, à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale (ou selon la règle inverse), cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes.

Les conseils municipaux devront avoir délibéré avant le 31 Août 2019. Il est envisagé de conclure entre les communes, un accord local fixant à 36 le nombre de sièges du Conseil communautaire mais répartis comme suit :

Commune	Répartition de droit commun	
Bâgé - Dommartin	5	
Replonges	5	
Feillens	4	
Pont de Vaux	3	
Manziat	3	
Saint-Bénigne	2	
Reyssouze	1	
Chevroux	1	
Bâgé le Chatel	1	
Gorrevod	1	
Chavannes	1	
Saint -André	1	
Sermoyer	1	
Ozan	1	
Saint-Etienne	1	Siège de droit non modifiable
Boz	1	Siège de droit non modifiable
Arbigny	1	Siège de droit non modifiable
Boissey	1	Siège de droit non modifiable
Vesines	1	Siège de droit non modifiable
Asnières	1	Siège de droit non modifiable

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 – VII-

La décision proposée est : adopter l'accord local tel que présenté ci-dessus fixant le nombre et la répartition des sièges du futur Conseil communautaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte l'accord local tel qu'il est présenté ci-dessus fixant le nombre et la répartition des sièges du futur conseil communautaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le 3 juillet, M. le maire et G. BILLOUDET ont défendu le projet de la zone sud devant la CPDENAF, cette dernière a finalement rendu un avis favorable, le projet peut donc être lancé.

Le 8 juillet, M. Damien PERRET, trésorier principal remplaçant M. Sebert a rencontré le maire et la directrice générale des services pour se présenter, chacun a pu échanger sur ses attentes en matière de finances publiques.

Le 9 juillet, M. le maire, J. LAURENT, D. CATHERIN et la directrice générale des services ont rencontré une délégation du crédit agricole pour un rendez-vous technique relatif à l'organisation matérielle future des locaux du crédit agricole. Les représentants du Crédit Agricole ont émis des souhaits, entre autres, la mise à disposition gracieuse des locaux, la prise en charge de travaux par la commune. M. le maire a refusé en bloc les propositions faites en ce sens et a exigé des aménagements en matière de travaux. Le crédit agricole a adressé à chacun de ses clients un courrier annonçant la fermeture de l'agence pour le 20 septembre 2019 et le maintien du distributeur de billets. Les élus ont demandé au crédit agricole de bien communiquer sur l'indisponibilité des lieux pendant les travaux. Une prochaine rencontre aura lieu en septembre pour finaliser le projet. Deux notifications pour la demande de subvention pour la réalisation d'un parking PMR accolé au cimetière ont été reçues en mairie : au titre de la D.E.T.R. la commune est éligible pour 5 259.00 € et la région accorde une subvention de 30 000.00 €. Le montant H.T. des travaux s'élève à 62 695.50 € H.T. soit un reste à charge pour la commune de 27 436.50 €.

Le club cycliste de Replonges souhaite organiser sur la 16^{ème} gentleman du poulet le 13 octobre 2019 à Vésines, et demande l'autorisation de passer sur la commune de Manziat. Le conseil municipal émet un avis favorable, les routes seront balayées par les agents communaux à cette occasion.

M. le maire demande aux élus référents pour le SCOT s'ils ont pu se rendre à la dernière réunion. Ces derniers pris par les obligations professionnelles n'ont pas pu y assister, M. le maire propose donc de se greffer sur le projet afin de défendre les intérêts de la commune.

M. le maire expose au conseil que le nombre de photocopies faites à l'école publique est exorbitant par rapport au nombre d'élèves, il a déjà exposé ce fait en conseil d'école. Un courrier sera adressé aux enseignants et au directeur de l'école pour leur expliquer que le nombre de copies sera plafonné pour l'année. Un rendez-vous sera également pris avec le président du Sou des Ecoles pour faire le point sur l'utilisation de la photocopieuse.

Les travaux de réaménagement de l'ancienne cantine avancent, les deux portes intérieures seront murées et un doublage isolant sera posé, tout devrait être prêt pour la rentrée de septembre.

M. le maire demande à la directrice générale des services de fixer un rendez-vous avec le propriétaire du grand terrain vide en zone de Lavy. En effet le terrain qu'il a acquis est jonché de chardons, de plus aucun projet n'a encore été présenté en mairie.

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, Corentin LARDET a pris ses fonctions de remplaçant temporaire de Philippe FERRAND ce lundi 8 juillet.